

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Brun, M. Sermier, M. Bazin, M. Viala, M. Vialay, M. Saddier,
M. Masson, Mme Ramassamy, Mme Louwagie, M. Aubert, M. de Ganay, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras et M. Breton

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« encaissé des sommes »

les mots :

« réalisé un chiffre d'affaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « somme » encaissée ne paraissant pas suffisamment technique, il est proposé de la remplacer par cette notion de chiffre d'affaires